UQAT
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

PROGRAMMES D'ÉTUDES
Version abrégée

DESS qualifiant en enseignement secondaire, univers social - 4747

RESPONSABLE :

Jean-Marc Nolla
819 762-0971 poste 2593

SCOLARITÉ :

30 crédits, Deuxième cycle

OBJECTIFS :

Ce programme permettra aux titulaires d'un baccalauréat disciplinaire dans le domaine de l'univers social et ayant un lien d'emploi attesté avec un centre de services scolaire d'acquérir des connaissances dans le domaine de l'enseignement et de la pédagogie. De plus, le programme vise le développement des treize compétences identifiées dans le Référentiel de compétences professionnelles : Profession enseignante (MEQ, 2020) en vue de l'obtention du brevet d'enseignement délivré par le ministère de l'Éducation du Québec. À la lumière de la recherche récente en sciences de l'éducation, les étudiantes et étudiants dans ce programme s'initieront aux méthodes d'intervention dans le milieu de l'enseignement et seront appelés à mettre en place les stratégies pédagogiques et didactiques pertinentes en classe. Ils seront encouragés à assurer le suivi nécessaire à leur déploiement adéquat afin de garantir aux élèves un enseignement de qualité et à analyser leur pratique professionnelle de façon systématique, en s'engageant activement dans un processus de développement professionnel.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base études universitaires

ÉTUDES AU QUÉBEC
Être titulaire d'un baccalauréat dans la discipline ou dans une discipline connexe, et avoir cumulé minimalement l'équivalent de 45 crédits de cours de premier cycle pertinents à la discipline à enseigner au secondaire, soit l'univers social, avec une moyenne cumulative d'au moins 2,7 sur 4,3.

S'agissant d'une discipline à enseigner au secondaire, un comité de sélection s'assurera de la pertinence et de la qualité de la formation ainsi que de l'expérience dans le domaine de l'univers social. Tout dossier sera analysé par un comité d'expertes et d'experts qui se réservera le droit de recommander l'admission en fonction de ces critères.

Avoir un lien d'emploi actuel et attesté*, idéalement dans la discipline concernée, dans un établissement d'enseignement secondaire reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec.

Toutes les candidates et candidats doivent démontrer leur maîtrise du français en satisfaisant aux exigences de la Politique institutionnelle sur la maîtrise du français de l'UQAT. Celles et ceux détenant déjà un grade d'une université francophone sont exemptés de se soumettre à un test de français lors de leur admission.

ÉTUDES HORS QUÉBEC
Être détentrice ou détenteur d'un grade de premier cycle universitaire (baccalauréat nord-américain, licence, selon le système LMD, un BAC+4) dans la discipline ou dans une discipline connexe, réussi avec une moyenne d'au moins 12/20, ou avoir réussi une formation jugée équivalente par le comité d'admission. La candidate ou le candidat doit avoir réussi un minimum de 45 crédits de cours de premier cycle pertinents à la discipline à enseigner au secondaire, soit l'univers social.

S'agissant d'une discipline à enseigner au secondaire, un comité de sélection s'assurera de la pertinence et de la qualité de la formation ainsi que de l'expérience dans le domaine de l'univers social. Tout dossier sera analysé par un comité d'expertes et d'experts qui se réservera le droit de recommander l'admission en fonction de ces critères.

Avoir un lien d'emploi actuel et attesté*, idéalement dans la discipline concernée, dans un établissement d'enseignement secondaire reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec.

L'étude comparative du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) sera exigée de toutes les candidates et tous les candidats qui ont réalisé des études de premier cycle universitaire à l'extérieur du Québec.

Toutes les candidates et candidats doivent démontrer leur maîtrise du français en satisfaisant aux exigences de la Politique institutionnelle sur la maîtrise du français de l'UQAT. Celles et ceux détenant déjà un grade d'une université francophone sont exemptés de se soumettre à un test de français lors de leur admission.

* Tolérance d'engagement au sein d'un établissement scolaire québécois confirmée par le ministère de l'Éducation.

PLAN DE FORMATION :

Session 1

EPIG2	Test diagnostique de français (2e cycle) (0 cr.) *
DID7131	L'Univers social comme objet d'apprentissage au secondaire (3 cr.) *
EDU7101	Introduction à la profession enseignante (3 cr.) *

Session 2

EDU2113	Fondements et stratégies d'intervention en gestion de classe (3 cr.) *
FRA1148	Rédaction du compte rendu critique (1 cr.) *

Session 3

DID7331	Didactique de l'histoire et de l'éducation financière au secondaire (3 cr.) (DID7131) *
EDU7102	Développement de l'adolescent et agir enseignant (3 cr.) *

Session 4

DID7403	Planification et évaluation des apprentissages en univers social au secondaire (2 cr.) (DID7131) *
DID7431	Didactique de la géographie et du monde contemporain au secondaire (3 cr.) (DID7131) *
EDU7400	Planification et évaluation des apprentissages (1 cr.) *

Session 5

DID7503	La compétence numérique en classe d'univers social au secondaire (2 cr.) (DID7131) *
EDU7104	Fondements de l'apprentissage et autorégulation des pratiques enseignantes (3 cr.) *
EDU7500	Compétence numérique pour l'enseignement (1 cr.) *

Session 6

EDU7009	Difficultés d'enseignement et d'apprentissage en univers social au secondaire (3 cr.) (DID7131) *

*** : Disponible à distance**

Règlements pédagogiques :

Le cours EDU7400 doit être suivi à la même session que le cours DID7403.

Le cours EDU7500 doit être suivi à la même session que le cours DID7503.

Pour s'inscrire au cours EDU7104, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi 21 crédits dans le programme.

MODALITÉS RELATIVES AU TEST DE CERTIFICATION EN FRANÇAIS ÉCRIT POUR L'ENSEIGNEMENT (TECFÉE)

La réussite du Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) est requise pour l'obtention du diplôme.

Test diagnostique (Épigram 2) :
Au premier trimestre de son admission dans le programme, la personne étudiante est tenue de passer un test diagnostique de compétence linguistique (Épigram 2) qui devrait permettre d'identifier, le cas échéant, ses difficultés en français et, ainsi, orienter le développement de sa compétence.

Quel que soit le résultat obtenu lors de la passation du test diagnostique, la personne étudiante a l'obligation de suivre le cours FRA1148 Rédaction du compte rendu critique, à la fin de la deuxième session de son programme et selon la programmation déterminée par le comité de programme. Ce cours d'un crédit est hors programme.

La personne étudiante n'ayant pas respecté l'obligation de suivre le cours FRA1148 tel que précisé précédemment ne sera pas recommandée pour une passation du Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE).

Test de certification (TECFÉE) :
Au plus tôt, à la fin de la deuxième session d'études et avec l'autorisation de la direction du programme, la personne étudiante s'inscrit à une première passation du test de certification des compétences linguistiques. Cette première passation est obligatoire. Si les deux volets du test (rédaction et code linguistique) sont réussis, la personne étudiante poursuit normalement son programme.

Le seuil de réussite fixé pour chacun des deux volets du test est de 70 %.

La personne étudiante ayant échoué au test de certification des compétences linguistiques devra suivre le cours de mise à niveau FRA2241 Grammaire du français avant de pouvoir être recommandée par la direction du programme pour une autre passation du test de certification.

Dans le cas d'un deuxième échec du test de certification, l'étudiante ou l'étudiant devra suivre un second cours de mise à niveau en français écrit choisi dans la banque de cours offerts à l'UQAT (FRA2242 Rédaction et révision de textes; FRA1125 Orthographe; FRA1126 Ponctuation, syntaxe et vocabulaire).

Il y a trois passations annuelles du TECFÉE.

À moins de circonstances exceptionnelles, toutes les passations doivent avoir lieu dans les locaux réservés à cet effet aux dates fixées par la direction du programme en collaboration avec le Centre d'évaluation du rendement en français (CÉFRANC). L'autorisation de la direction du programme est requise pour chacune d'entre elles.

RECONNAISSANCE DES ACQUIS
Ce programme de DESS possède plusieurs conditions d'admission spécifiques. Remplies, elles permettent à l'étudiante ou à l'étudiant d'accéder à la plus brève voie vers le brevet d'enseignement. Il s'agit, en soi, d'une reconnaissance implicite de l'expérience, académique et professionnelle, de l'étudiante ou de l'étudiante. Conséquemment, aucune autre forme de reconnaissance d'acquis sur la base expérientielle ne sera consentie dans le cadre de ce programme.

Pour qu'un cours effectué hors établissement soit reconnu à l'étudiante ou à l'étudiant, il doit avoir été réalisé dans les dix dernières années, et l'étudiant ou l'étudiante doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 (B).

Les personnes étudiantes sont encouragées à déposer toute demande de reconnaissance d'acquis (équivalence de cours) le plus tôt possible, et au moins un mois avant le début de leur inscription dans le ou les cours concernés, afin qu'elle puisse être analysée.

PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES :

La personne candidate ayant acquis au moins trente (30) des quarante-cinq (45) crédits disciplinaires requis, en plus de posséder une expérience professionnelle pertinente, est invitée à soumettre des pièces supplémentaires afin que son dossier soit analysé par le comité d'admission.

Pièces obligatoires :
– Attestation d'expérience en enseignement de la discipline (univers social), signée par la direction d'établissement, ou une supérieur ou un supérieur hiérarchique ;
– Lettre(s) de recommandation décrivant le niveau de connaissance disciplinaire de la personne candidate, fondée(s) sur des observations en situation réelle d'enseignement ou de collaboration professionnelle ;
– Lettre explicative rédigée par la personne candidate, présentant de manière détaillée les fonctions exercées et mettant en évidence les tâches liées à l'enseignement de la discipline à différents niveaux scolaires.

Autres pièces, le cas échéant :
– Plans de cours, séquences pédagogiques ou outils d'enseignement conçus par la personne candidate dans la discipline concernée ;
– Attestations de formation continue, de participation à des séminaires ou à des activités de développement professionnel liées à la discipline ;
– Tout autre document pertinent permettant d'attester d'une maîtrise suffisante des contenus disciplinaires visés par le programme.